

MODIFICATION Nº 1 datée du 25 septembre 2020 apportée au prospectus simplifié daté du 26 juin 2020.

FONDS PH&N

Parts de série A, de série D, de série F et de série O

Fonds équilibré Phillips, Hager & North

Parts de série F et de série O

Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North

(individuellement, un fonds, et collectivement, les fonds)

La présente modification nº 1 datée du 25 septembre 2020 apportée au prospectus simplifié des fonds daté du 26 juin 2020 (le *prospectus simplifié*) renferme certains renseignements additionnels sur les fonds, et le prospectus simplifié relatif aux fonds devrait être lu sous réserve de ces renseignements.

Sommaire

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (*RBC GMA*), gestionnaire des fonds, a annoncé une proposition visant à modifier les objectifs de placement de chacun des fonds pour leur permettre d'investir leurs actifs partout dans le monde, tel qu'il est décrit ci-après (la modification des objectifs de placement), sous réserve de l'approbation des porteurs de parts. Si les porteurs de parts approuvent la modification des objectifs de placement, les stratégies de placement de chaque fonds seront aussi modifiées afin que les fonds puissent investir leurs actifs dans des titres non canadiens partout dans le monde en excédent de la limite actuelle de 50 %.

Modification des objectifs de placement

RBC GMA a annoncé que des assemblées extraordinaires des porteurs de parts des fonds seront tenues virtuellement vers le 4 décembre 2020 pour approuver la modification des objectifs de placement, tel qu'il est décrit ci-après.

Les objectifs de placement fondamentaux de chacun des fonds seront modifiés pour devenir les suivants : Les objectifs de placement fondamentaux des fonds consistent à offrir une croissance du capital à long terme et du revenu en investissant principalement dans un portefeuille équilibré et bien diversifié d'actions ordinaires, d'obligations et de titres du marché monétaire partout dans le monde.

Modification des stratégies de placement

De plus, les stratégies de placement de chacun des fonds seront modifiées de la façon suivante :

- > pour supprimer les restrictions prévoyant que le fonds peut investir une partie de sa valeur liquidative dans des titres non canadiens si ces placements sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds;
- > pour permettre au fonds d'investir ses actifs dans des titres non canadiens partout dans le monde en excédent de la limite actuelle de 50 % de sa valeur liquidative.

Quels sont vos droits?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu des fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet aussi de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts et un remboursement ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu des fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., le gestionnaire des fonds et une filiale indirecte en propriété indirecte de Banque Royale du Canada.

 $^{{}^{\}circledR}$ / ${}^{\textmd{MC}}$ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.